

ARRÊTÉ N° ARR_2024_0633_AT_RD100_RD293_VIRY
Portant accord technique de voirie

Service : PPR - ROUTES - SDEE - ARD SAINT-CLAUDE

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- VU** La demande en date du 13 mai 2024 par laquelle ENEDIS – Agence Raccordement Pays Ain Bourg-en-Bresse domiciliée 10 rue Suzanne Valadon, 01000 BOURG-EN-BRESSE et représentée par Monsieur Cyril GUICHARDAN, sollicite l'autorisation d'exécuter des travaux de raccordement Basse Tension de la Ferme des Lyres dans l'emprise des Routes Départementales n° 100, route de Molinges et n° 293, route de l'Égalité, 39360 VIRY ;
- VU** Le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L3221-4, L3221-5 et L3333-8 ;
- VU** Le code de la voirie routière et notamment les articles L113-2 à L113-7 ;
- VU** Le code de l'énergie et notamment les articles L323-3 et L433-3 ;
- VU** Le code général des propriétés des personnes publiques et notamment les articles L2121-1 à L2122-5 ;
- VU** Le règlement de voirie départementale approuvé le 28 mai 2010 ;
- VU** L'arrêté en vigueur de délégation permanente de signature consentie à M. le Chef d'Agence Routière Départementale de Saint-Claude ;
- VU** La visite préparatoire en date du lundi 29 avril 2024 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 AUTORISATIONS PRÉALABLES

Le bénéficiaire est expressément averti que le présent arrêté ne vaut pas autorisation qui relève de réglementations et codes autres que celui du code de la voirie routière.
Si tel est le cas pour l'aménagement envisagé, alors il lui revient d'obtenir les accords auprès des autorités compétentes.

ARTICLE 2 ACCORD TECHNIQUE

Le concessionnaire désigné dans la demande susvisée est en droit d'exécuter sur les Routes Départementales n° 100 et n° 293, commune de VIRY, les travaux énoncés dans sa demande, à charge pour lui de se conformer aux dispositions du présent arrêté.

Le présent titre ne confère pas à son bénéficiaire le droit réel prévu aux articles L1311-5 à L1311-8 du code général des collectivités territoriales.

ARTICLE 3 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

Les dispositions de l'article 39 du règlement de voirie susvisé sont applicables sous réserves des prescriptions particulières fixées par le présent arrêté.

Implantation et ouverture du chantier

Le concessionnaire préviendra le service gestionnaire de la voirie de la date du commencement des travaux. Les ouvrages à réaliser seront implantés en sa présence.

La tranchée longitudinale d'une longueur de 56 mètres sera implantée sous chaussée du PR 0+0312 au PR 0+0355 sur la RD 100 et du PR 0 au PR 0+0013 sur la RD 293.

Mode opératoire :

- TRANCHÉE SOUS CHAUSSÉE

Tranchée ouverte sous chaussée souple – réseau secondaire

- Sciage soigné de la chaussée à la scie diamantée, ouverture de la fouille.
- Extraction, évacuation des matériaux en décharge.
- Pose du réseau, enrobage de celui-ci en sable, sur une épaisseur de 20 cm.
- Installation d'un grillage avertisseur, à 30 cm au-dessus de la génératrice supérieure.
- Remblaiement successif en G.N.T 0/80 sur une épaisseur de 41 cm, et en G.N.T 0/31.5 sur une épaisseur de 20 cm.
- Compactage par couches de 20 à 30 cm.

Réfection provisoire : dès la fin des travaux, à l'enrobé à froid ou à l'émulsion de bitume bicouche, gravillons 6/10 et 4/6.

Réfection définitive : environ 1 à 2 mois après la réfection provisoire comprenant:

- Redécoupage de la chaussée, 0.10 m de part et d'autre des deux lèvres de la tranchée.
- Décaissement sur 19 cm.
- G.B 2 sur 13 cm, (passage en 2 couches)
- B.B.S.G 0/10, non calcaire sur 6 cm.
- Fermeture des joints à l'émulsion de bitume.

- CONTRÔLES DE COMPACITÉ

Les objectifs de densification et la fréquence des contrôles sont fixés par l'annexe 7 du règlement de voirie susvisé.

Dépôt de matériaux et de matériel

Les matériaux et matériels nécessaires aux travaux autorisés pourront être mis en dépôt sur l'accotement des RD concernées avec l'accord du service gestionnaire.

Remise en état

A la fin du chantier, les lieux seront remis en état et tous les déchets (y compris les déblais excédentaires) produits par les travaux seront évacués vers une filière de traitement appropriée.

ARTICLE 4 SÉCURITÉ ET SIGNALISATION DU CHANTIER

L'entreprise chargée des travaux devra signaler le chantier conformément à la réglementation et aux recommandations en vigueur, et notamment le guide « Manuel de chef de chantier – signalisation temporaire ».

Si l'exécution des travaux nécessite un arrêté réglementant la circulation, il devra l'obtenir avant leur début auprès de l'autorité de police compétente.

ARTICLE 5 PRÉVENTION DES RISQUES LIES A L'AMIANTE ET AUX HAP

En cas de démolition partielle ou totale de la chaussée, le concessionnaire est tenu d'**effectuer au préalable** et à ses frais un diagnostic sur la présence éventuelle d'amiante ou de HAP. Si celle-ci est avérée, les mesures préventives et le traitement des matériaux produits par le chantier seront pris en charge par le concessionnaire.

ARTICLE 6 DURÉE DES TRAVAUX ET RÉCOLEMENT

La durée des travaux autorisés par le présent arrêté ne devra pas excéder **5 jours à compter de la date fixée de démarrage des travaux à savoir entre le 17 juin 2024 et le 13 septembre 2024**. Le concessionnaire devra prévenir au moins huit jours à l'avance le service gestionnaire de la date prévue pour la fin des travaux afin qu'il puisse contrôler leur conformité au projet autorisé.

Les réseaux implantés devront faire l'objet d'une remise de plans de récolement faisant apparaître les canalisations et les ouvrages principaux réalisés sur la voie publique, dans le délai de trois mois à compter de la réception des travaux.

ARTICLE 7 RESPONSABILITÉ DU BÉNÉFICIAIRE – GARANTIE

Le présent arrêté de voirie est délivré à titre personnel et il ne peut être cédé sans l'accord du Département. Le concessionnaire est responsable vis-à-vis de ce dernier et vis à vis des tiers des dommages de toute nature qui pourraient résulter des travaux ou de l'exploitation de ses ouvrages.

Pendant la durée de l'occupation du domaine, le concessionnaire devra assurer l'entretien des ouvrages qui lui sont concédés à charge pour lui de solliciter l'accord du service gestionnaire de réaliser les travaux correspondants. En ce qui concerne le remblaiement des tranchées et la réfection de la chaussée et des dépendances domaniales, le délai de garantie est fixé à un an à compter du récolement des travaux.

Dans le cas où les prescriptions du présent arrêté de voirie ne seraient pas respectées, le service gestionnaire adressera une mise en demeure au concessionnaire pour y remédier dans un délai déterminé. Si celle-ci est restée sans effet au terme du délai, le service gestionnaire pourra exécuter d'office et aux frais du concessionnaire, les travaux nécessaires.

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

ARTICLE 8 REDEVANCE

Le bénéficiaire du présent arrêté de voirie est soumis à une redevance annuelle en ce qui concerne l'occupation du domaine public. Son montant est calculé selon le barème en vigueur.

Elles devront figurer dans la déclaration annuelle d'occupation du domaine public routier faisant état du patrimoine de l'occupant au 31 décembre et qui sera transmise au Département du Jura au plus tard le 1^{er} juin.

ARTICLE 9 VALIDITÉ DE L'AUTORISATION

Le présent arrêté de voirie est délivré à titre précaire et révocable, et il ne confère aucun droit réel à son bénéficiaire. Il peut être retiré à tout moment, sans indemnités, pour des motifs liés à l'intérêt du domaine public.

Il est consentie pour une durée de **quinze ans** à compter de sa notification, en ce qui concerne l'occupation du domaine public.

En cas de révocation de l'arrêté de voirie ou en cas de non renouvellement au terme de sa validité, le concessionnaire sera tenu si les circonstances l'exigent, de remettre les lieux dans leur état primitif dans le délai d'un mois à compter de la révocation ou du terme de l'autorisation. Passé ce délai, en cas d'inexécution, procès-verbal sera dressé à son encontre, et la remise en état des lieux sera exécutée d'office aux frais du concessionnaire de la présente autorisation..

Le Département peut décider de ne pas imposer pas de remise en état des lieux. Dans cette hypothèse, les ouvrages situés sur le domaine public deviendront sa propriété et il se substituera de plein droit au concessionnaire, y compris pour percevoir les éventuelles rémunérations versées par d'autres occupants au concessionnaire par voie conventionnelle.

Le Département se réserve également le droit de faire déplacer les ouvrages implantés sur le domaine public aux frais du concessionnaire, dès lors que ce déplacement est justifié par des travaux d'aménagement du domaine.

ARTICLE 10 Mme la Directrice Générale des Services du Département est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera transmis en Préfecture et publié sur le site internet du Département <https://www.jura.fr>.

ARTICLE 11 RECOURS

Le concessionnaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification des informations le concernant qu'il peut exercer auprès de l'Agence Routière Départementale de Saint-Claude, à l'adresse suivante : Z I du Plan d'Acier – 1 rue des Frères Lumière – 39200 SAINT-CLAUDE.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Besançon, dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Diffusion :

Le concessionnaire pour attribution

Son client pour information

La commune de VIRY pour information

L'ARD SAINT-CLAUDE pour classement

Signature de l'arrêté



Conseil Départemental

1 rue des Frères Lumière

39200 SAINT CLAUDE

Tél : 03 84 38 12 21

pgrenier@jura.fr

M. THOLAS Loic
Tél. : 06-82-88-88-79
l.tholas@sb-tp.fr

Bourg en Bresse, le 13 Mai 2024

Objet : *Commune de VIRY*

Alimentation électrique pour la ferme des Lyres

Trx route de Molinges (RD n°100 en agglo), rue de l'Egalité (RD n°293 en agglo)

BORDEREAU DE TRANSMISSION DE DOCUMENTS

Pour :

Suite à donner

En retour

Information

Diffusion

Approbation

Archivage

Nombre	Désignation / Observation
1	Demande d'autorisation de voirie
1	Copie de la demande d'arrêté de circulation envoyée à la MAIRIE
1	Plan de situation des travaux (Les déclarations d'intention de commencement de travaux ont déjà été envoyées)

Nous vous souhaitons une bonne réception et, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

M. THOLAS Loic

Envoyé en préfecture le 28/05/2024

Reçu en préfecture le 28/05/2024

Publié le 28-05-2024

Eaux usées

ID : 039-223900010-20240524-ARR_2024_0633-AR



Eau potable

Ouvrages divers : Branchement Réseau Electricité Gaz Communication électronique Fibre optique Eaux pluviales Travaux sur ouvrages existants Installation nouvelle

Réseaux aériens

Nouveau poteau Remplacement de poteau Enlèvement de poteau Nbre : Surplomb de la chaussée Hauteur sous le surplomb :

Réseaux souterrains

	Sous chaussée	Sous accotement	Sous trottoir
Tranchée longitudinale	sous RD 100 environ 35 mètres	<input type="text"/> mètres	<input type="text"/> mètres
Tranchée transversale	sous RD 100 et 293	<input type="text"/> mètres	<input type="text"/> mètres
Fonçage ou forage dirigé	<input type="text"/> mètres	<input type="text"/> mètres	<input type="text"/> mètres

Nombres de fourreaux : Dépôt ou stationnement Echafaudage Benne Véhicule Bois Matériaux Autre (à préciser) : Saillie ou surplomb Enseigne Marquise Revêtement isolant Balcon Saillie de toiture Largeur de la saillie : Hauteur sous ouvrage :

Fait à : Bourg en Bresse le 13/05/24

Nom : THOLAS Prénom : Loïc

Signature :

SBTP
8, avenue A. d'Arsonval
BP 8102
01009 BOURG EN BRESSE

Avis du Maire

Favorable Défavorable

Motif si avis défavorable :

A le

Cachet et signature

Pièces à joindre à la demande

Pour toute demande : un plan de situation 1/10 000 ou 1/20 000^{ème} et un plan de localisation 1/1 000 ou 1/2 000^{ème}

Et en complément :

Pour des travaux de clôture, portail, dépôt ou stationnement : coupes longitudinales et transversales indiquant l'emprise occupée du domaine publicPour des travaux d'aménagement d'accès et ouvrages divers : plan des ouvrages projetés 1/200 ou 1/500^{ème}, le cahier des coupes techniques de tranchées 1/50^{ème} et un plan de détails de franchissement des points singuliers (ponts, aqueducs...) au 1/50^{ème}.Pour toute information complémentaire : <https://www.ain.fr/solutions/autorisations-de-travaux-reglement-departemental-de-voirie/>



Envoyé en préfecture le 28/05/2024

Reçu en préfecture le 28/05/2024

Publié le 28-05-2024

ID : 039-223900010-20240524-ARR_2024_0633-AR



Demande d'arrêt de circulation

LIEUX DES TRAVAUX

Commune : VIRY

Travaux impasse de l'Alambic, rue du Commandant Vallin, route de Molinges (RD n°100), rue de l'Egalité (RD n°293), rue du Vieux Chalet et chemin Du Stade

OBJET DE LA DEMANDE

1 Renseignements concernant les travaux : (expliquer le but et la nature des travaux)

Alimentation électrique pour la ferme des Lyres

2 Renseignements concernant le type de réglementation

Impasse de l'Alambic :

Alternat par panneaux B15-C18 + interdiction de stationner

Rue du Commandant Vallin :

Alternat par panneaux B15-C18

Route de Molinges :

Alternat par panneaux B15-C18

Voie de circulation en provenance de Molinges neutralisée avec mise en place déviation par la rue du Commandant Vallin et la rue Rouget de Lisle environ 3 jours

Route de l'Egalité :

Alternat par panneaux B15-C18

Rue du Vieux Chalet :

Alternat par panneaux B15-C18 + interdiction de stationner

Chemin communal entre la rue du Vieux Chalet et le chemin du Stade :

Barré à la circulation

Chemin du Stade :

Alternat par panneaux B15-C18

3 Renseignements concernant la durée des travaux

Durée imprécise des travaux

nombre de jours : **32 à 40 jours**

Entre le 17/06/24 et le 13/09/24

4 Renseignements concernant l'entreprise

S.B.T.P

8 Avenue Arsène d'Arsonval

BP 8102

01008 BOURG EN BRESSE CEDEX

Tel : 04-74-45-23-43

5 Renseignements concernant la personne du chantier qui sera responsable de la signalisation y compris les samedis, dimanches et jours fériés

Nom : THOLAS

Prénom : LOIC

Fonction : Conducteur de travaux

Téléphone portable : 06 82 88 88 79

A Bourg en Bresse le 13/05/2024

Signature du demandeur,

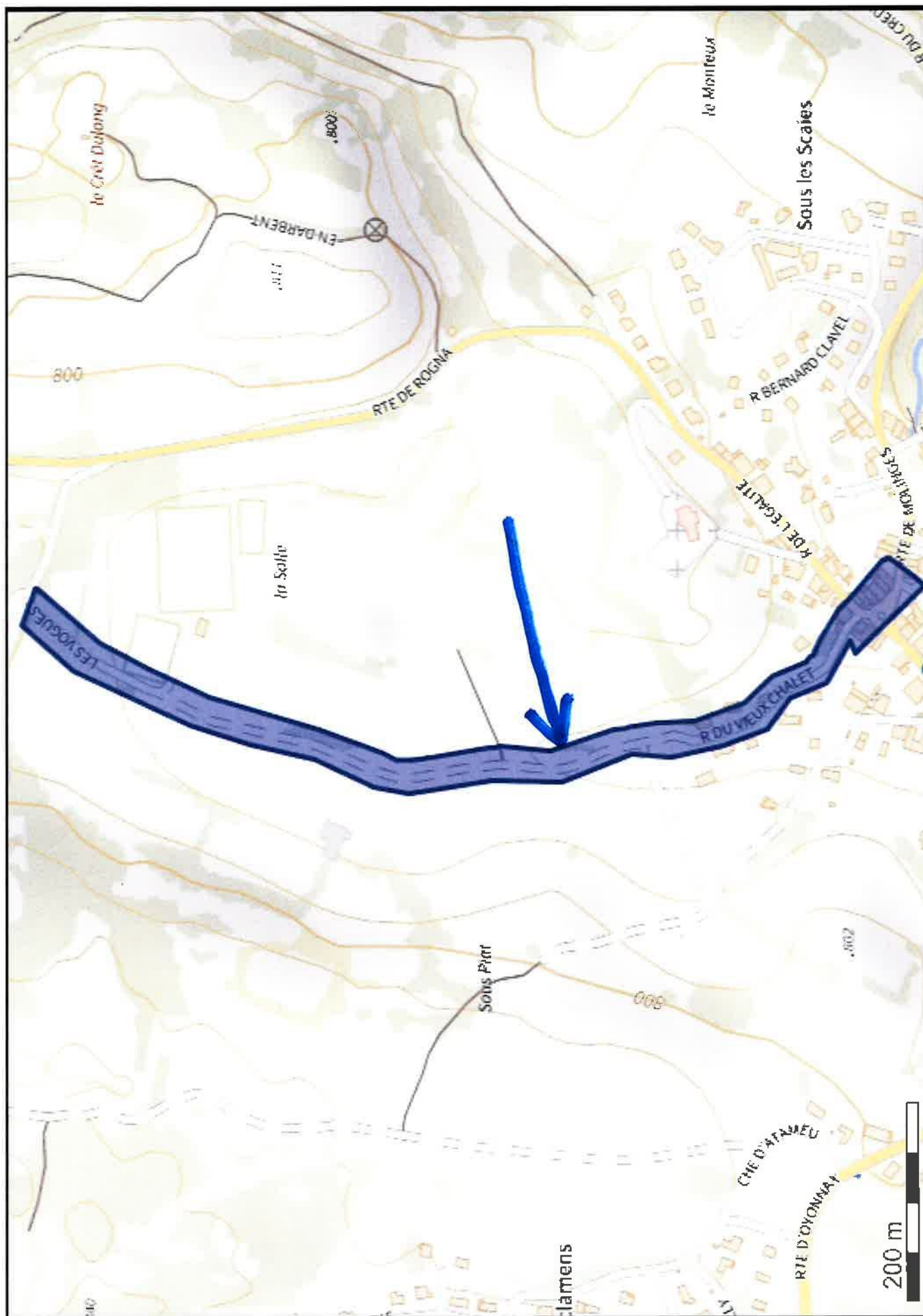

AVIS DU MAIRE


SBTP
8, avenue A. d'Arsonval
BP 8102
01008 BOURG EN BRESSE

Favorable

Défavorable (joindre une note exposant les réserves)

A..... le..... Cachet et signature



Affaire ENEDIS n° :	Article R 323-25		
DC24/118714 DC24/118716	Raccordement BT Ferme des Lyres		
	Lieu dit en Prat		
Plan Euclid n°:	VIRY		
0004/231019	JURA		
	="COORDONNEES LAMBERT 2 : X= 861943 Y= 150880		
	="COORDONNEES GPS : I=4630701 L=573825		

INTERLOCUTEURS:	Nom	Téléphone	E-mail
Chargé de projets ENEDIS:	Cyril GUICHARDAN	07 88 48 29 65	cyril.guichardan@enedis.fr
Bureau d'Etude :	EUCLYD - Dominique GUYON	04 74 42 84 83	be1@be-euclid.fr
Réalisateur des travaux:	SBTP - David PERRET	06 32 14 35 13	d.perret@sb-tp.fr


MODIFICATIONS	N°		Demandées		Etablies		Vérfiées	
	Indice	Par	Le	Par	Le	Par	Le	
Création	A	ENEDIS	14/11/2023	EUCLYD	18/12/2023	EUCLYD		

N° de consultation du Téléservice: 2023111400668POG

APPROBATION DEFINITIVE ET CONTROLE QUALITE

BUREAU D'ETUDE			MAITRE D'OUVRAGE		
Nom	Date	Signature	Nom	Date	Signature

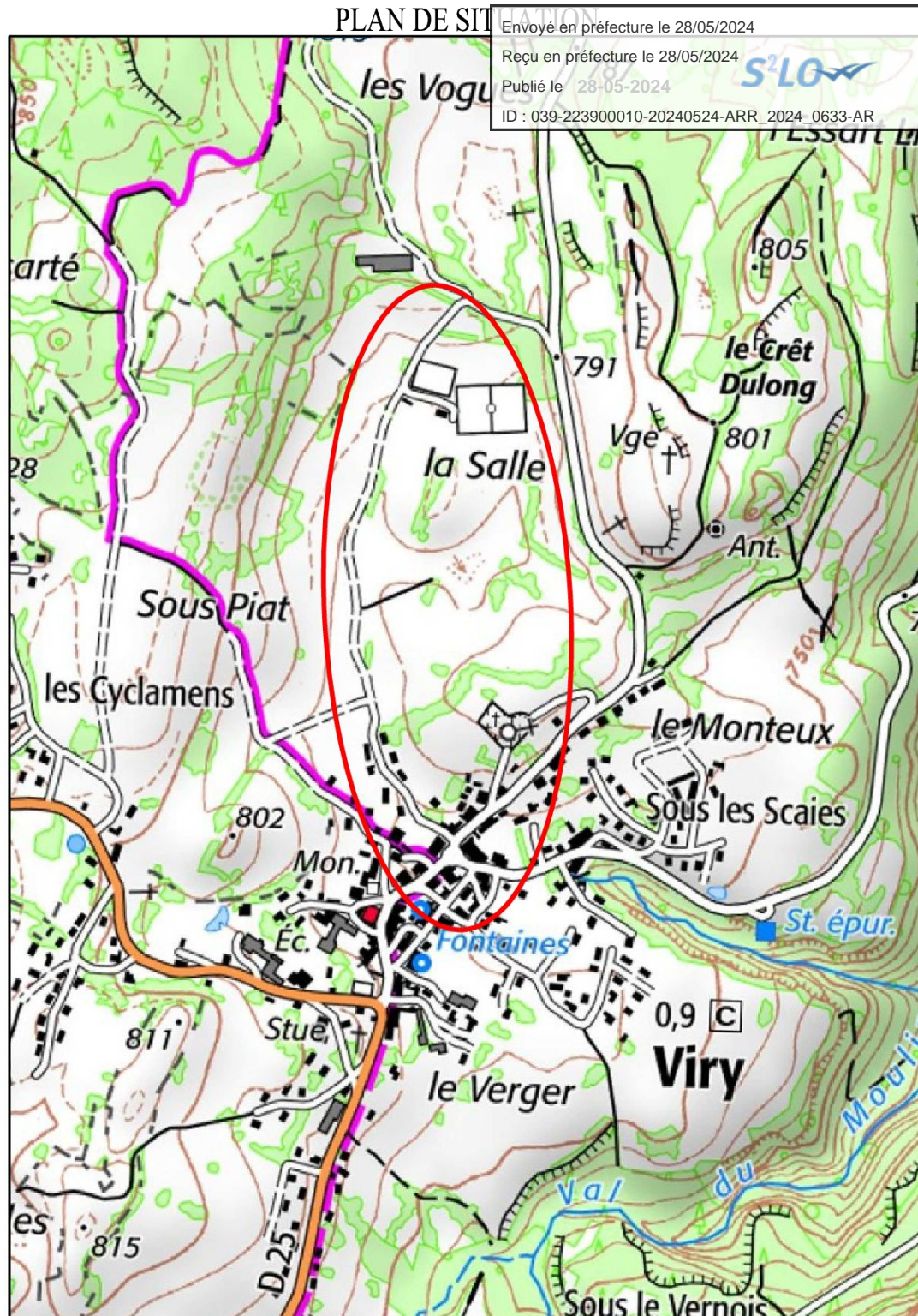
PLAN PGOC

ENTREPRISE DE TRAVAUX	Nom	Date	Signature
 8, avenue A. d'Arsonval 01000 BOURG EN BRESSE			

IDENTIFICATION BUREAU D'ETUDES



Bureau d'études
69, Rue Gay Lussac
01440 VIRIAT
04 74 42 84 83

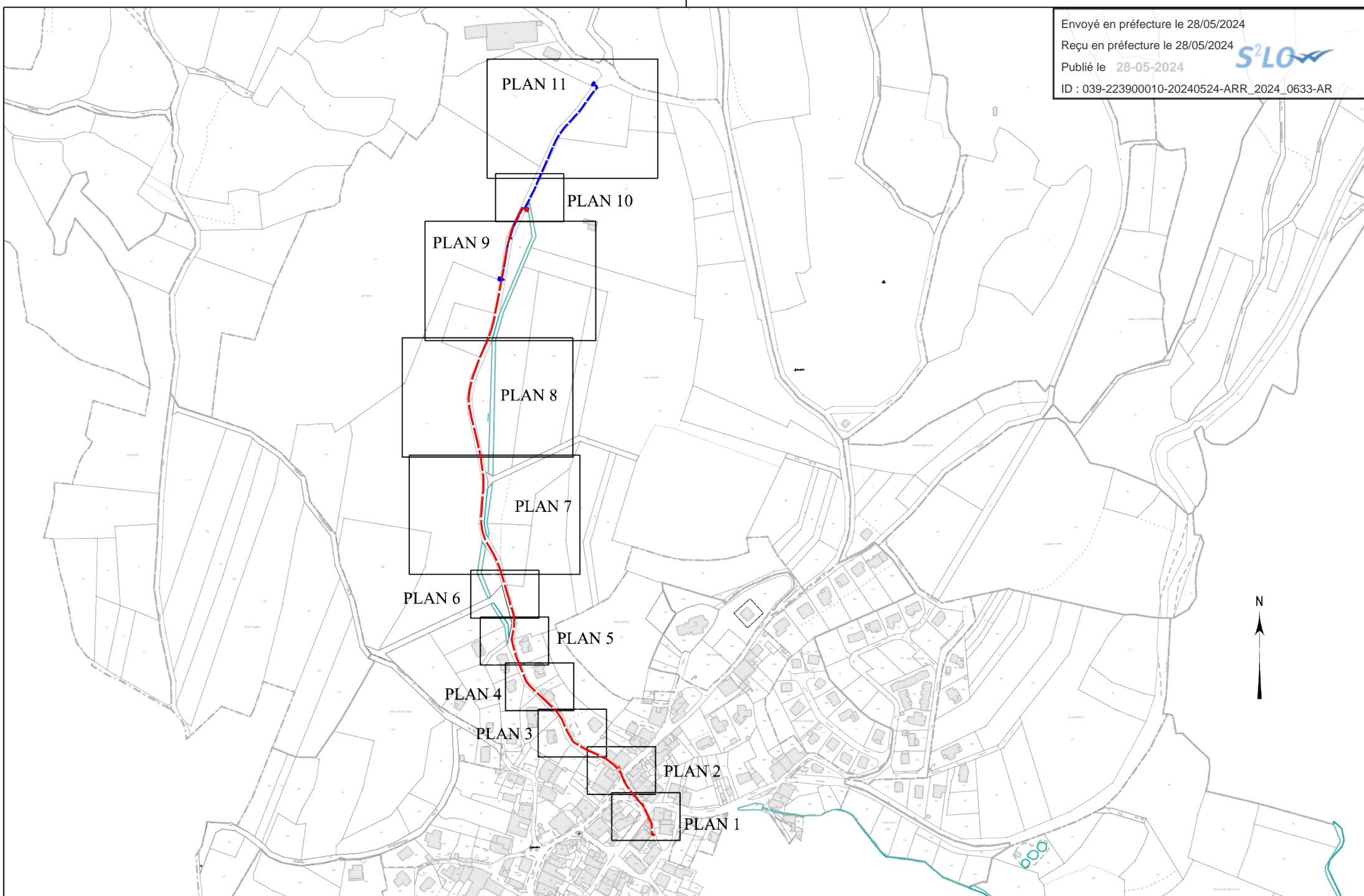


Envoyé en préfecture le 28/05/2024

Reçu en préfecture le 28/05/2024

Publié le 28-05-2024

ID : 039-223900010-20240524-ARR_2024_0633-AR



PLAN DE FOLIOTAGE 1/4000

Commune(s) : VIRY

Bureau d'Etudes EUCLYD - Tél. : 04 74 42 84 83



Affaire : 231019

DOSSIER n°: DC24/118714 - DC24/118716

Tableau des longueurs											Commune: VIRY		N°INSEE: 39579	
AERIEN	Repere plan	Section et nature	Longueur électrique	Remarques (utilisation supports existants, nombre d'implantation de supports d'arrêt, nb de RAS, etc):										
HTAA														
Sous Total														
BTA	6	BT3x70+54,6 Al	4	Câbles à rellonger pour fin de réseau										
	10	BT3x70+54,6 Al	10	RAS BT										
	Sous Total			14										
SOUTERRAIN	Repere plan	Section et nature	Longueur électrique	Longueurs géographiques						Poste				
				Forage ou fonçage	Sous chaussée CH2C	Sous chaussée CHA2A	Sous trottoir enrobé	Sous TN ou accotement	Encorbellement					
HTAS	J - P	3x95 Alu	858		365	485				8				
	Sous Total			3x95 Alu	858									
	P - 10	3x240 + 1x115 M	57		50					7				
BTS	P - A	3x240 + 1x115 M	186					169		6				
	P - B	3x240 + 1x115 M	106			100				6				
	Sous Total			3x240 + 1x115 M	349									
POSTE	Nom et N°	Type/Puissance	Cellules	Commentaires (motorisation, équipement, concentrateur Linky...)										
Poste HTA/BTA		stade 400Kva	1i+p	ras										
Armoire HTA														
Mutation transfo				Passage dekVA àkVA			Fourniture Neuf		oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>				
DEPOSE	Repère plan	Section Nature Type	Longueur Electrique Quantité	Poids des conducteurs	Remarques									
ABANDON HTAS														
ABANDON BTS														
Dépose HTA														
Dépose BT														
Dépose poste HTA/BT														
Démolition poste tour														
Commentaires sur l'affaire														
VALIDATION PLAN PGOC														
Nom du responsable entreprise:					Date :									
Tableau des conducteurs et mise à la terre			Commune(s) : VIRY											
Bureau d'Etudes EUCLYD - Tél. : 04 74 42 84 83			Affaire : 231019		DOSSIER n°: DC24/118714 - DC24/118716									

TABLEAU RECAPITULATIF DES DIFFERENTS TYPES DE PRISES DE TERRE						FORMES DE PRISES DE TERRE					
TYPE	A	B	C	D	F	Reçu en préfecture le 28/05/2024					
Coef. K	0,6	0,17	0,34	0,38	0,20	Publié le 28-05-2024					
Résistivité p en Ω m	Boucle à fond de fouille		Piquet vertical	Piquet tracteur		ID : 039-223900010-20240524-ARR_2024_0633-AR					
	Poteau périmètre 2 m	Poste HTA/BT périmètre 10 m	Long. 3 m	Long. 3 m	Grille en tranchée 2,5 m	Serpentin 1 tranchée de 3 m Conducteur 10 m	Serpentin 2 tranchées de 3 m Conducteur 2 x 10 m	Serpentin 2 tranchées de 5 m Conducteur 2 x 15 m	Patte d'oeie 3 branches de 5 m + 1 piquet central 3 m.	Patte d'oeie 3 branches de 10 m + 1 piquet central 5 m.	
	50 Ω m	30 Ω	8 Ω	17 Ω	19 Ω	10 Ω	12 Ω	7 Ω	5 Ω	5 Ω	3 Ω
	100 Ω m	60 Ω	17 Ω	34 Ω	37 Ω	20 Ω	25 Ω	14 Ω	10 Ω	10 Ω	6 Ω
	200 Ω m	120 Ω	34 Ω	66 Ω	75 Ω	40 Ω	50 Ω	28 Ω	20 Ω	20 Ω	12 Ω
	300 Ω m		50 Ω	100 Ω	112 Ω	60 Ω	75 Ω	42 Ω	30 Ω	30 Ω	18 Ω
	400 Ω m		66 Ω	133 Ω	149 Ω	80 Ω	100 Ω	56 Ω	40 Ω	40 Ω	24 Ω
	500 Ω m					100 Ω	125 Ω	70 Ω	50 Ω	50 Ω	30 Ω
	750 Ω m					150 Ω	180 Ω	105 Ω	75 Ω	75 Ω	45 Ω
	1000 Ω m					300 Ω	240 Ω	140 Ω	100 Ω	100 Ω	60 Ω
	Efficace vis-à-vis des courants de foudre et à 50 Hz					Efficace seulement à 50 Hz					

TABLEAU RECAPITULATIF DES VALEURS GLOBALES DU NEUTRE BT			
REPÈRE	DATE DE LA MESURE	RESISTANCE MESUREE	OBSERVATIONS

TABLEAU RECAPITULATIF DES PRISES DE TERRE INDIVIDUELLES (MASSE ET NEUTRE)						
REPÈRES	VALEUR LUE AU TELLUROHMETRE	RESISTIVITE DU TERRAIN CALCULEE	RESISTANCE OBTENUE PAR LE CALCUL Ω.	TYPE DE TERRE ENVISAGEE	RESISTANCE MESUREE APRES TRAVAUX Ω.	DATE DE LA MESURE
P	1,45 Ω	36,44 Ωm	6,20 Ω	B		
A	0,51 Ω	12,82 Ωm	2,56 Ω	F		
B	2,52 Ω	63,33 Ωm	12,67 Ω	F		
6	2,52 Ω	63,33 Ωm	21,53 Ω	C		

COUPLAGE ENTRE REPÈRES	RESISTANCE TERRE MASSE RM	RESISTANCE TERRE NEUTRE RN	RESISTANCE ENTRE MASSE ET NEUTRE RMN	RESISTANCE COUPLAGE MASSE NEUTRE RC=(RM+RN-RMN)/2	COEFFICIENT COUPLAGE MASSE NEUTRE (RC/RM)<0.15

SYMBOLIQUE DES OUVRAGES ET DE ACCESSOIRES

OUVRAGES AERIENS ELECTRIQUES

	EXISTANT	A CONSTRUIRE	A DEPOSER
HTB			
HTA			
BTA			
BRCHT	LR 2 fils : 4 fils :	2 fils : 4 fils :	2 fils : 4 fils :
	DI 2 fils : 4 fils :	2 fils : 4 fils :	2 fils : 4 fils :
Supports	Béton / Métal : Bois :	Béton / Métal : Bois :	Béton / Métal : Bois :
Portiques	Béton / Métal : Bois :	Béton / Métal : Bois :	Béton / Métal : Bois :
Postes H61			
Interrupteurs		Préciser IA1 ou IA2 ou IAT ou M2S ou DRAA	
CMCC BT Torsadé			
Eclairage Public	ECL 2x16 Mât : Lampe :	POS ECL 2x16 Mât : Lampe :	DEP ECL 2x16 Mât : Lampe :

Classe	A : Présence éventuelle des PTRL (♦ = z)	B :	C :
Exemples	HTA :	BTA :	BRCHT :

	EXISTANT (A compléter avec le symbole de la classe de précision correspondante)	A CONSTRUIRE	A DEPOSER OU A ABANDONNER (A compléter avec le symbole de la classe de précision correspondante)
HTB			
HTA			
BT			
BRCHT			
Eclairage Public			
Télécom Eneadis			
Malt		Type J1	
Fourreaux, tubes PE HD, ...			
Armoire HTA et Postes	Ajouter dans le symbole ACM ou ACT pour les armoires, PRCS ou PSSA ou PUIE ou PSSB ou PUC ou PAC ou CBU pour les postes 		
Accessoires et connexions	Ajouter dans le symbole CCPI ou CCPC ou OCB ou C4 ou GPI (Piquage) ou GEI (Etoillement) ou GFC (Fausse coupure) ou GC (coupure) 		

AUTRES OUVRAGES EXISTANTS

Eaux pluviales		Eau potable	
Télécom aérien		Eaux usées	
Gaz		Télécom souterrain	
Fourreaux seuls		Signalisation (BT)	
Réseau de chaleur		Produits chimiques	

ETIQUETTE SUPPORTS

EXISTANT INFO T.S.T.

A IMPLANTER INFO T.S.T.

A DEPOSER INFO T.S.T.

ETIQUETTES COFFRETS RESEAUX OU BRANCHEMENT

85191	PO50	REMBT	BZ	BRANCHEMENT	9
Observations : En saillie			Observations : Encastré		
1	ENV REMBT 450 PP GH + TLR	1	Rx35 AL SOUT L=12m00		
2	JDB	2	COFFRET CIBE		
1	RFD 150	2	RAOC 84x30 CIBE		
1	RBPM	4	NJBAS 35/25		
1	RPT	1	PROTECTION MECANIQUE		
1	Racoc:2 BT150AL 3 BRT35AL	1	DECOUPE 1 TQC		
1	MTN	1	DEPOSE 6m00 FACADE		

ETIQUETTE POSTE HTA/BT

POSTE HTA / BT:	Existant	Projeté
Type		
Puissance transfo.		
Tableau HTA		
Raccordement HTA		
Liaison transfo-tableau		
Tableau BT-Calibre fusible BT		
Nombre départs BT		
EP - Télécommande - Divers		
Concentrateur Linky (G1,G3,...)		

Légende et schéma électrique

Commune(s) : VIRY



Schéma électrique

Envoyé en préfecture le 28/05/2024
 Reçu en préfecture le 28/05/2024
 Publié le 28-05-2024
 ID : 039-223900010-20240524-ARR_2024_0633-AR

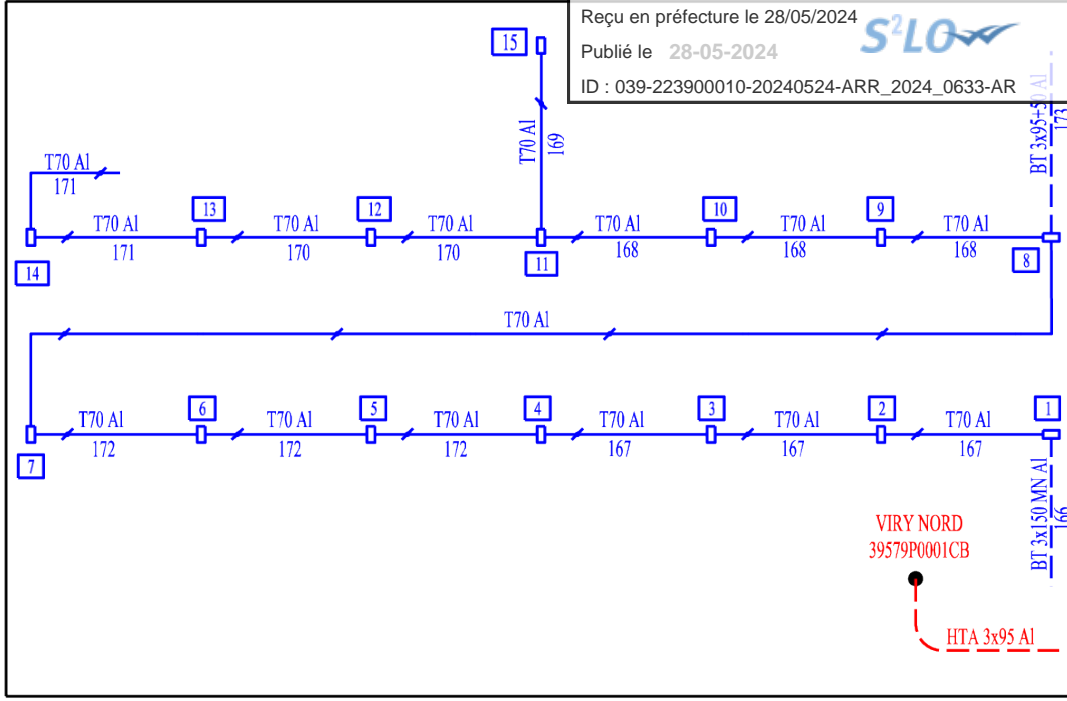
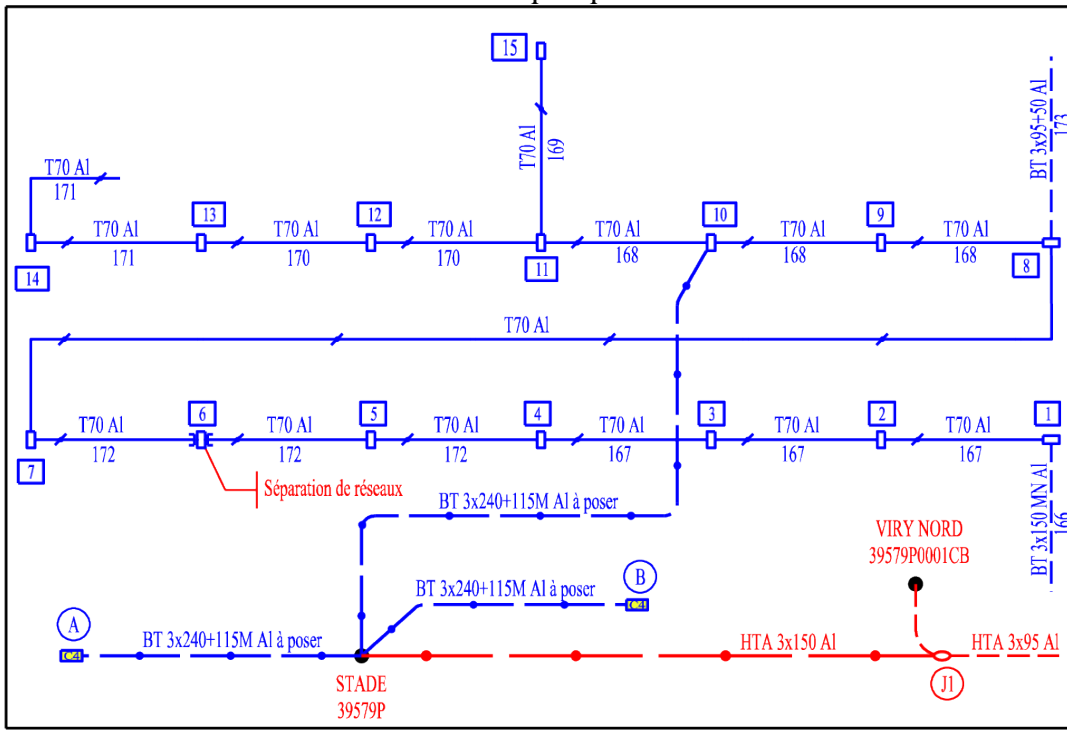
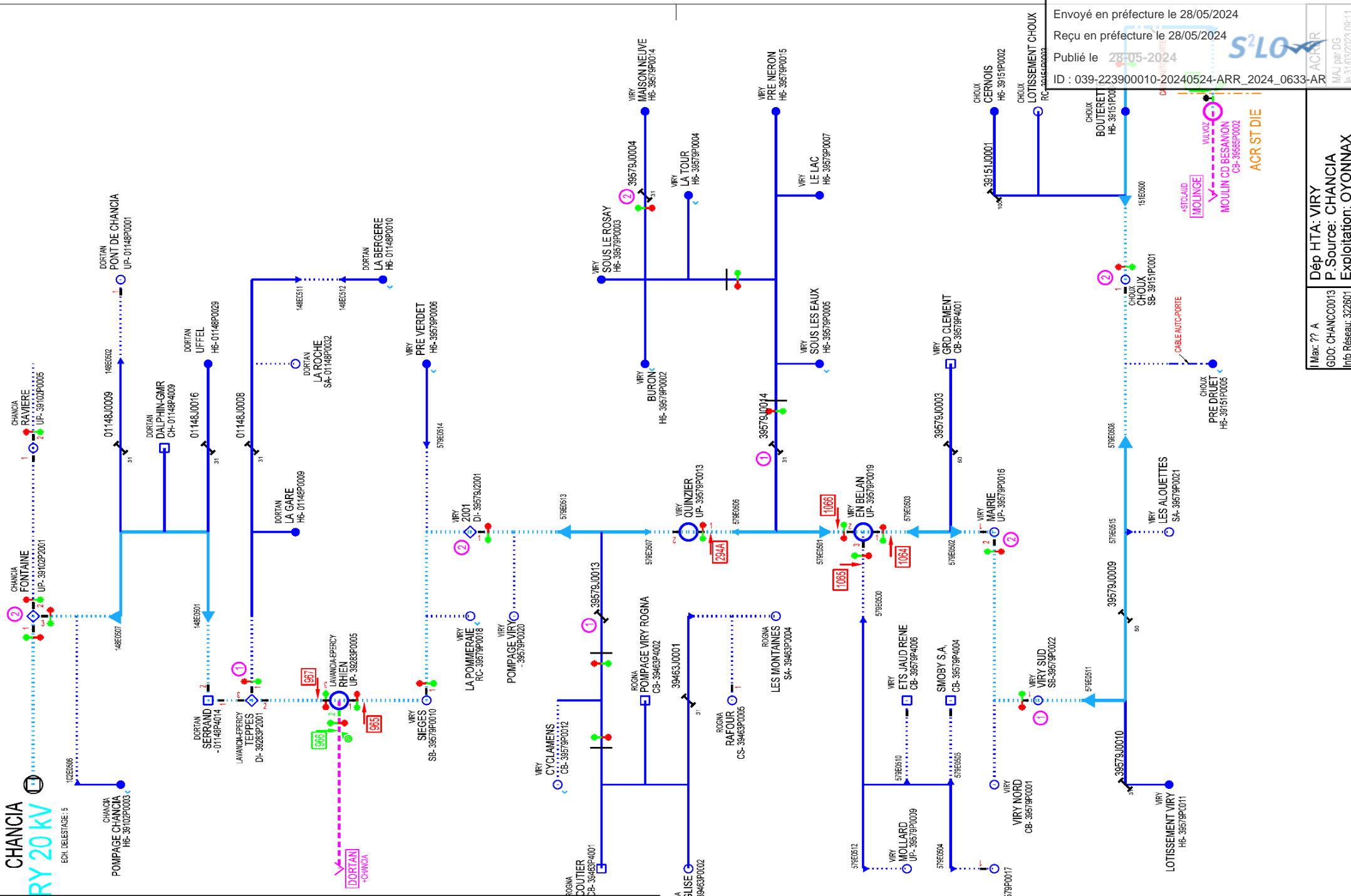


Schéma électrique après travaux



CHANCIA
RY 20 kV

ECH. DELESTAGE: 5



Envoyé en préfecture le 28/05/2024
Reçu en préfecture le 28/05/2024
Publié le 28-05-2024
ID : 039-223900010-20240524-ARR_2024_0633-AR



ACAR
MAJ par DG
le 31/03/2023 09:11

GEOCUTIL

Commune(s) : VIRY

Bureau d'Etudes EUCLYD - Tél. : 04 74 42 84 83



Affaire : 231019

DOSSIER n°: DC24/118714 - DC24/118716

Dép HTA: VIRY
GDC: CHANCC0013
Info Réseau: 322801

P.Source: CHANCIA
Exploitation: OYONNAX

I Max: ?? A

ACR ST DIE

CHOUX
PRE DRUET
HB-39151P006

VIRY
LES ALOUETTES
SA-39579P0021

VIRY
MIRIE
UP-39579P0016

VIRY
VIRY SUD
SB-39579P0022

VIRY
VIRY NORD
CB-39579P0001

VIRY
VIRY ZA
UP-39579P0017

VIRY
VIRY SMOBY S.A.
CB-39579P4004

VIRY
VIRY ETS JAUD RENE
UP-39579P4006

VIRY
VIRY MOLLARD
UP-39579P0009

VIRY
VIRY CYCLAMENS
CB-39579P0012

VIRY
VIRY RAFOUR
CS-39463P0006

VIRY
VIRY LES MONTAINES
SA-39463P0004

VIRY
VIRY POMPAGE VIRY ROGNA
CB-39463P4002

VIRY
VIRY CYCLAMENS
CB-39579P0012

VIRY
VIRY LA POMME
RC-39579P0018

VIRY
VIRY SIÈGES
SB-39579P0010

VIRY
VIRY SERRAND
-01148P4014

VIRY
VIRY SERRAND
-01148P4014

VIRY
VIRY SERRAND
-01148P4014

VIRY
VIRY SERRAND
-01148P4014

VIRY
VIRY SERRAND
-01148P4014

VIRY
VIRY SERRAND
-01148P4014

VIRY
VIRY SERRAND
-01148P4014

VIRY
VIRY SERRAND
-01148P4014

VIRY
VIRY SERRAND
-01148P4014

VIRY
VIRY SERRAND
-01148P4014

VIRY
VIRY SERRAND
-01148P4014

VIRY
VIRY SERRAND
-01148P4014

VIRY
VIRY SERRAND
-01148P4014

VIRY
VIRY SERRAND
-01148P4014

VIRY
VIRY SERRAND
-01148P4014

VIRY
VIRY SERRAND
-01148P4014

VIRY
VIRY SERRAND
-01148P4014

VIRY
VIRY SERRAND
-01148P4014

VIRY
VIRY SERRAND
-01148P4014

VIRY
VIRY SERRAND
-01148P4014

VIRY
VIRY SERRAND
-01148P4014

VIRY
VIRY SERRAND
-01148P4014

VIRY
VIRY SERRAND
-01148P4014

VIRY
VIRY SERRAND
-01148P4014

VIRY
VIRY SERRAND
-01148P4014

VIRY
VIRY SERRAND
-01148P4014

VIRY
VIRY SERRAND
-01148P4014

VIRY
VIRY SERRAND
-01148P4014

VIRY
VIRY SERRAND
-01148P4014

VIRY
VIRY SERRAND
-01148P4014

VIRY
VIRY SERRAND
-01148P4014

VIRY
VIRY SERRAND
-01148P4014

VIRY
VIRY SERRAND
-01148P4014

VIRY
VIRY SERRAND
-01148P4014

VIRY
VIRY SERRAND
-01148P4014

VIRY
VIRY SERRAND
-01148P4014

VIRY
VIRY SERRAND
-01148P4014

VIRY
VIRY SERRAND
-01148P4014

VIRY
VIRY SERRAND
-01148P4014

VIRY
VIRY SERRAND
-01148P4014

VIRY
VIRY SERRAND
-01148P4014

VIRY
VIRY SERRAND
-01148P4014

VIRY
VIRY SERRAND
-01148P4014

VIRY
VIRY SERRAND
-01148P4014

VIRY
VIRY SERRAND
-01148P4014

VIRY
VIRY SERRAND
-01148P4014

VIRY
VIRY SERRAND
-01148P4014

VIRY
VIRY SERRAND
-01148P4014

VIRY
VIRY SERRAND
-01148P4014

VIRY
VIRY SERRAND
-01148P4014

VIRY
VIRY SERRAND
-01148P4014

VIRY
VIRY SERRAND
-01148P4014

VIRY
VIRY SERRAND
-01148P4014

VIRY
VIRY SERRAND
-01148P4014

VIRY
VIRY SERRAND
-01148P4014

VIRY
VIRY SERRAND
-01148P4014

VIRY
VIRY SERRAND
-01148P4014

VIRY
VIRY SERRAND
-01148P4014

VIRY
VIRY SERRAND
-01148P4014

VIRY
VIRY SERRAND
-01148P4014

VIRY
VIRY SERRAND
-01148P4014

VIRY
VIRY SERRAND
-01148P4014

VIRY
VIRY SERRAND
-01148P4014

VIRY
VIRY SERRAND
-01148P4014

VIRY
VIRY SERRAND
-01148P4014

VIRY
VIRY SERRAND
-01148P4014

VIRY
VIRY SERRAND
-01148P4014

VIRY
VIRY SERRAND
-01148P4014

VIRY
VIRY SERRAND
-01148P4014

VIRY
VIRY SERRAND
-01148P4014

VIRY
VIRY SERRAND
-01148P4014

VIRY
VIRY SERRAND
-01148P4014

VIRY
VIRY SERRAND
-01148P4014

VIRY
VIRY SERRAND
-01148P4014

VIRY
VIRY SERRAND
-01148P4014

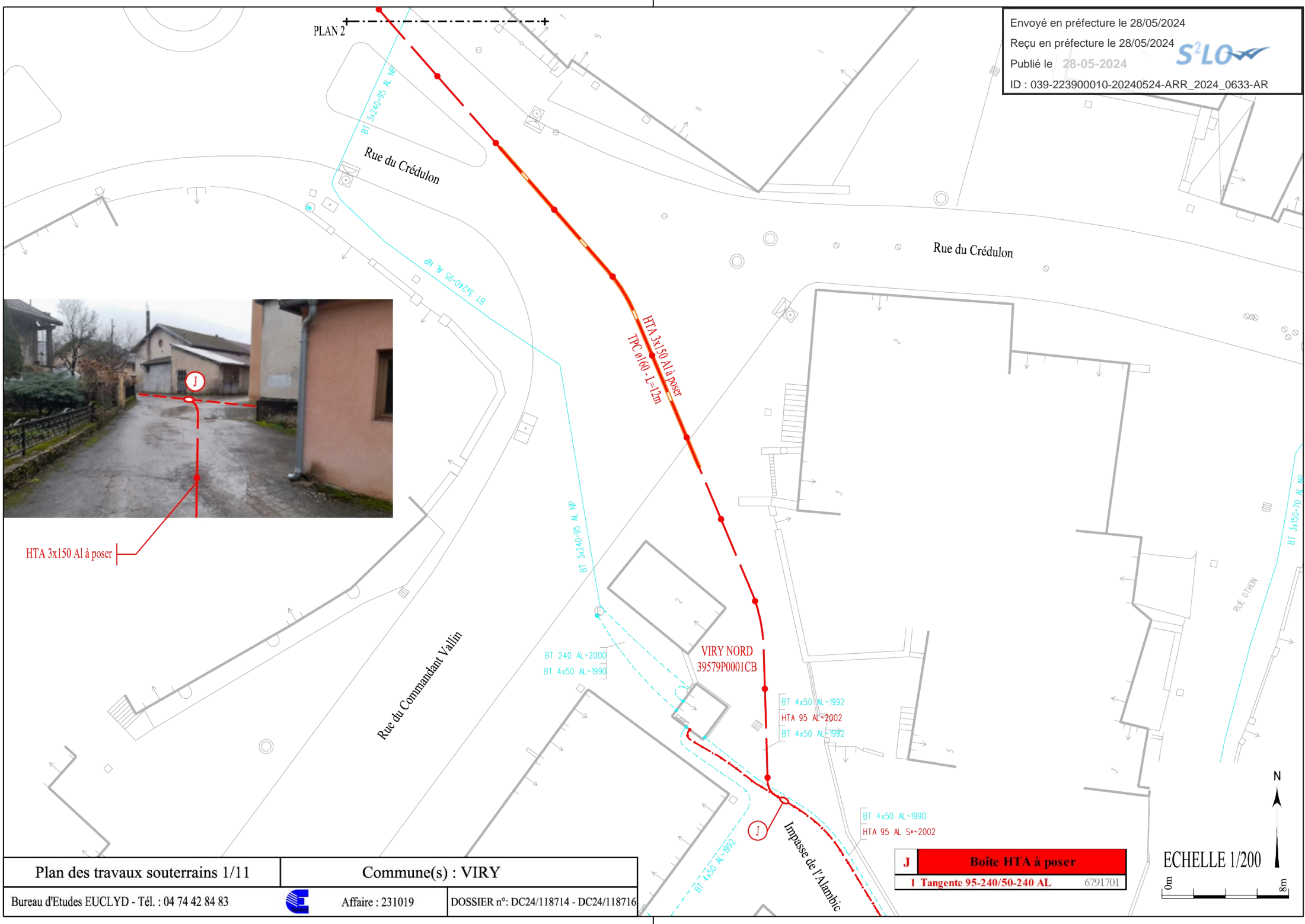
VIRY
VIRY SERRAND
-01148P4014

VIRY
VIRY SERRAND
-01148P4014

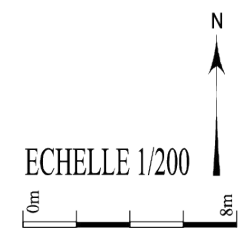
VIRY
VIRY SERRAND
-01148P4014

VIRY
VIRY SERRAND
-01148P4014

VIRY
VIRY SERRAND
-01148P4014

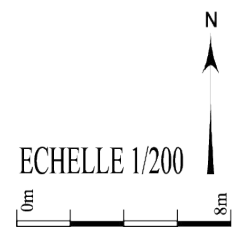
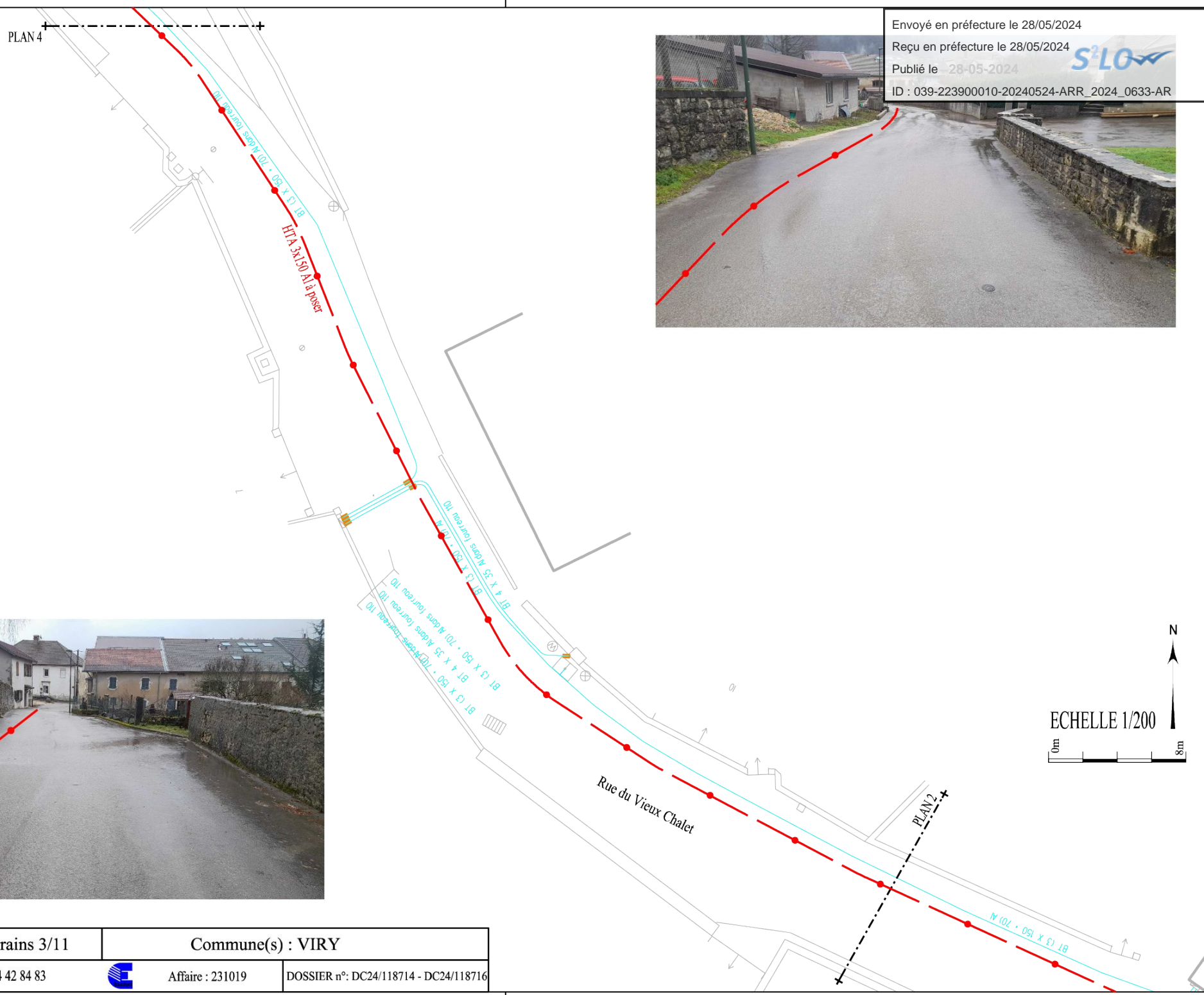


HTA 3x150 Al à poser

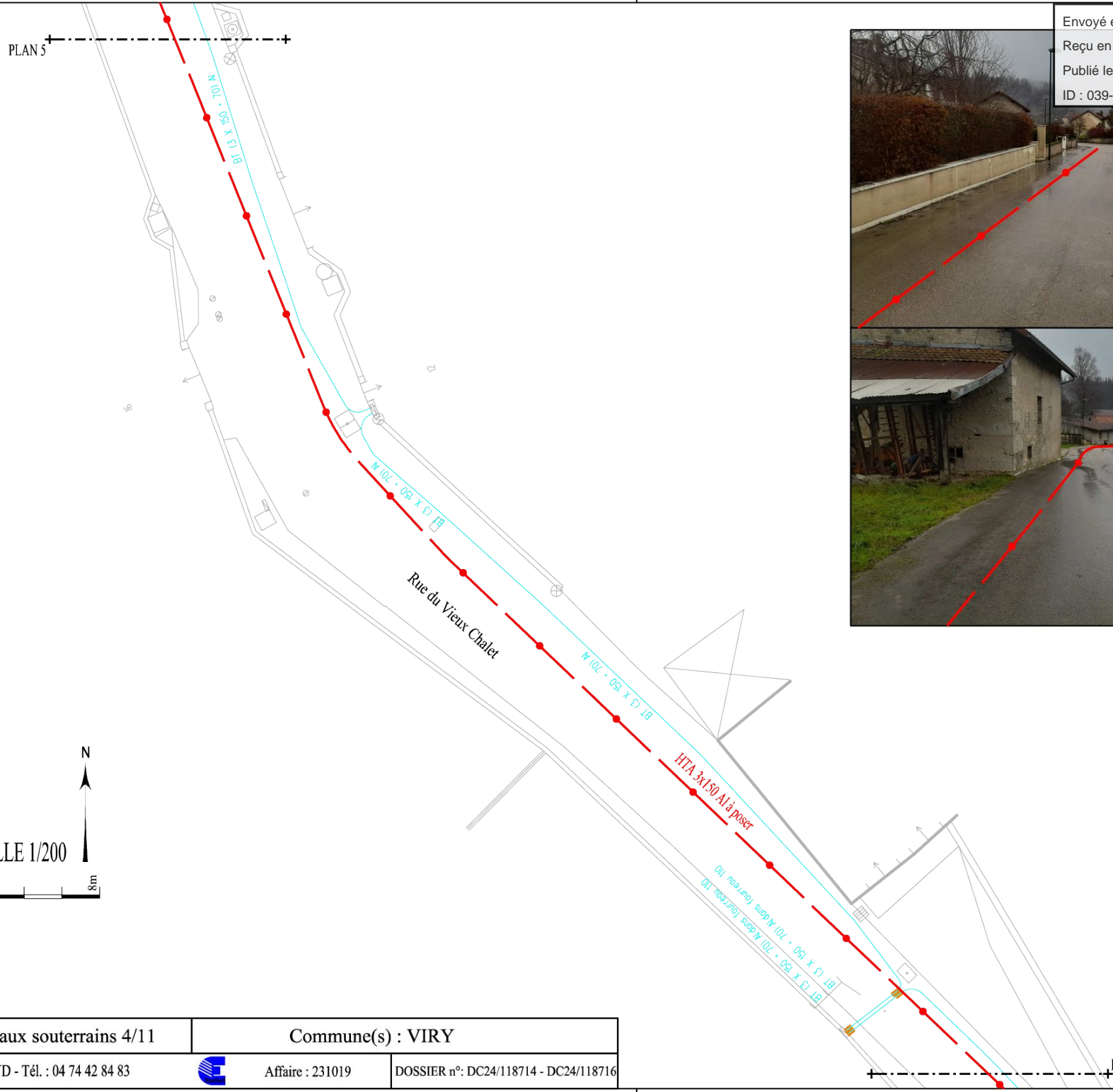


PLAN 4

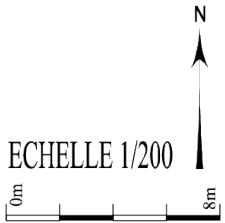
Envoyé en préfecture le 28/05/2024
Reçu en préfecture le 28/05/2024
Publié le 28-05-2024
ID : 039-223900010-20240524-ARR_2024_0633-AR



Plan des travaux souterrains 3/11	Commune(s) : VIRY	
Bureau d'Etudes EUCLYD - Tél. : 04 74 42 84 83	Affaire : 231019	DOSSIER n°: DC24/118714 - DC24/118716



PLAN 5



PLAN 3

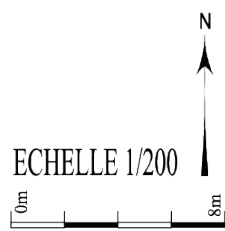
Plan des travaux souterrains 4/11	Commune(s) : VIRY
Bureau d'Etudes EUCLYD - Tél. : 04 74 42 84 83	Affaire : 231019
	DOSSIER n°: DC24/118714 - DC24/118716

Envoyé en préfecture le 28/05/2024

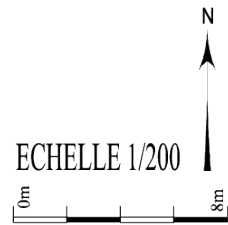
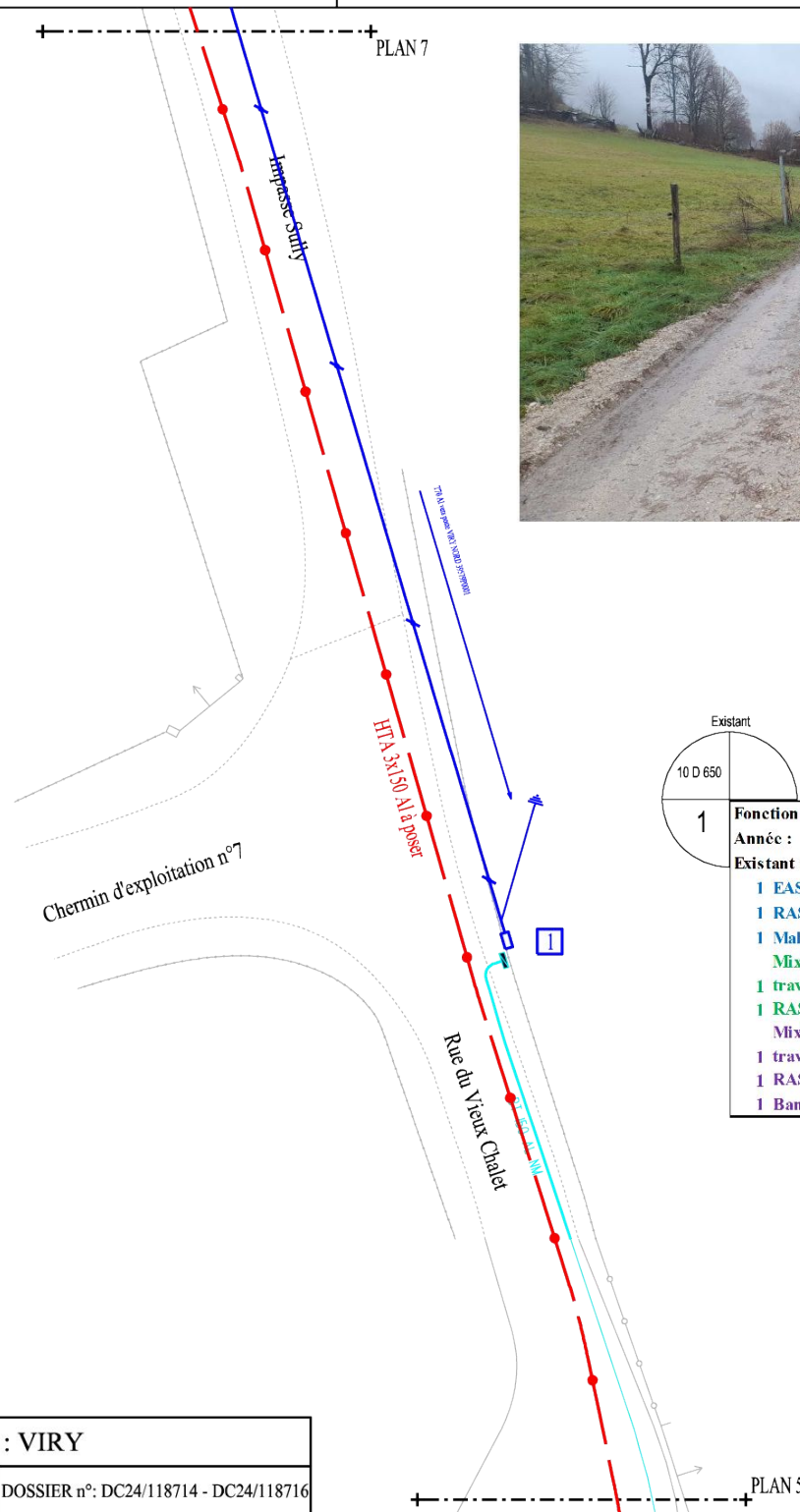
Reçu en préfecture le 28/05/2024

Publié le 28-05-2024

ID : 039-223900010-20240524-ARR_2024_0633-AR



Plan des travaux souterrains 5/11	Commune(s) : VIRY
Bureau d'Etudes EUCLYD - Tél. : 04 74 42 84 83	Affaire : 231019
	DOSSIER n°: DC24/118714 - DC24/118716



Existant	
10 D 650	
1	Fonction : AS Etat : Bon Année : 2009 Alt : 767,26m Existant : 1 EAS 1 RAS BT 150 1 Malt/N Mixte Orange : 1 traverse 1 RAS Orange Mixte fibre : 1 traverse 1 RAS fibre 1 Bandeau vert



Existant
10 D 10

4

Fonction :	DA	Etat :	Bon
Année :	1994	Alt :	770,95m

Existant :

- 1 EADS
- Mixte Orange :
- 1 traverse
- Mixte fibre :
- 1 traverse
- 1 Bandeau vert

Existant
10 D 320

3

Fonction :	SF	Etat :	Penché
Année :	1994	Alt :	770,06m

Existant :

- 1 ES
- 1 Malt/N
- Mixte Orange :
- 1 traverse
- Mixte fibre :
- 1 traverse
- 1 Bandeau vert

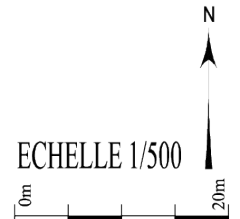
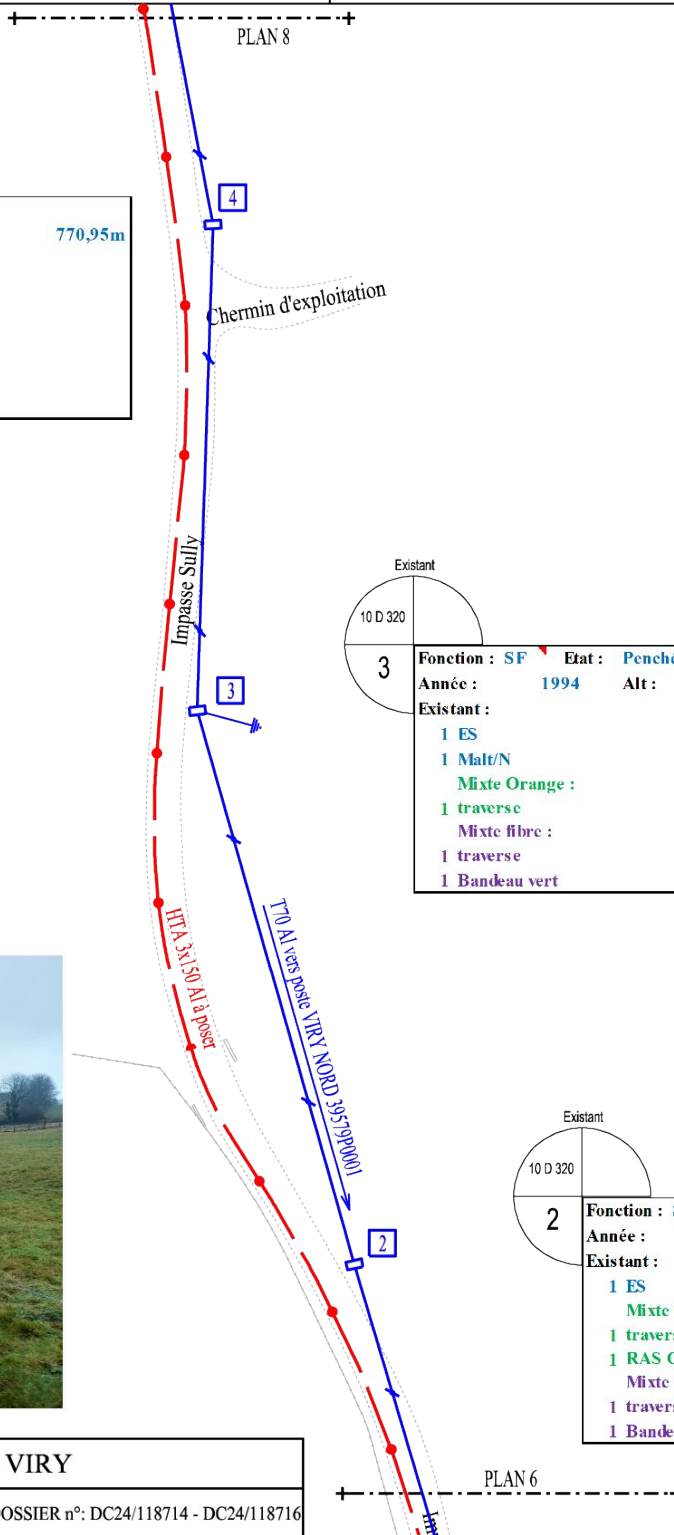
Existant
10 D 320

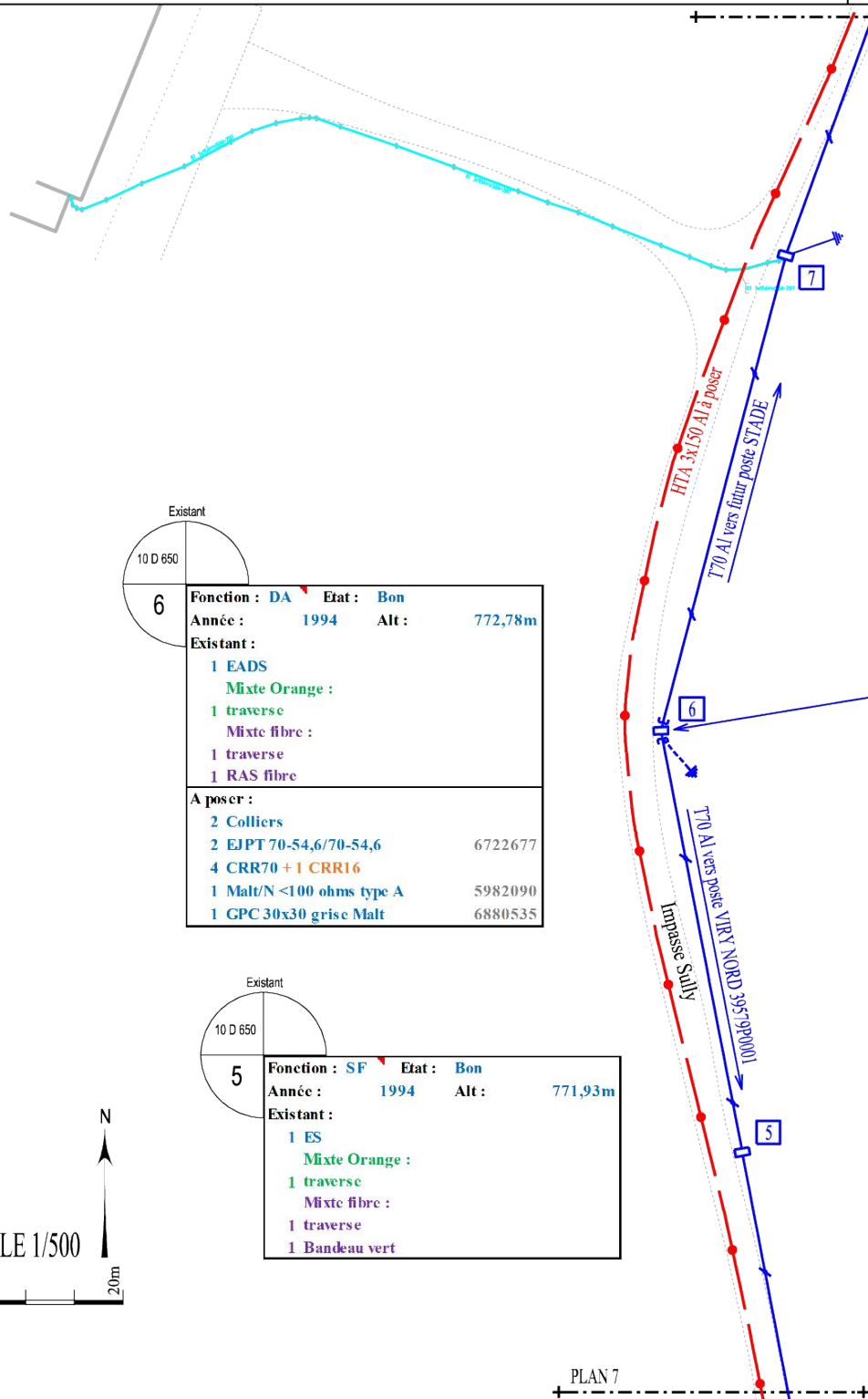
2

Fonction :	SF	Etat :	Bon
Année :	1994	Alt :	768,65m

Existant :

- 1 ES
- Mixte Orange :
- 1 traverse
- 1 RAS Orange coupée
- Mixte fibre :
- 1 traverse
- 1 Bandeau vert





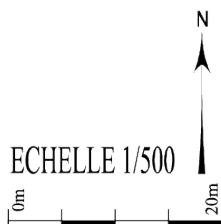
Existant	
10 D 320	
7	Fonction : SF Etat : Bon Année : 1994 Alt : 773,52m Existant : 1 ES 1 RAS BT 95 1 Malt/N Mixte Orange : 1 traverse Mixte fibre : 1 traverse 1 Bandeau vert

Existant	
10 D 650	
6	Fonction : DA Etat : Bon Année : 1994 Alt : 772,78m Existant : 1 EADS Mixte Orange : 1 traverse Mixte fibre : 1 traverse 1 RAS fibre A poser : 2 Colliers 2 EJPT 70-54,6/70-54,6 6722677 4 CRR70 +1 CRR16 1 Malt/N <100 ohms type A 5982090 1 GPC 30x30 grise Malt 6880535

Existant	
10 D 650	
5	Fonction : SF Etat : Bon Année : 1994 Alt : 771,93m Existant : 1 ES Mixte Orange : 1 traverse Mixte fibre : 1 traverse 1 Bandeau vert

Séparation de réseau basse tension à créer

2 fins de réseaux à créer + Malt/N





Plan des travaux souterrains 9/11

Commune(s) : VIRY

Envoyé en préfecture le 28/05/2024

Reçu en préfecture le 28/05/2024

Publié le 28-05-2024

ID : 039-223900010-20240524-ARR_2024_0633-AR

Existant

10 D 650	10	Fonction : DA	Etat : Bon
		Année : 1994	Alt : 776,05m
Existant :			
1 EADS			
1 Malt/N			
Mixte Orange :			
1 traverse			
Mixte fibre :			
1 traverse			
1 Bandeau vert			
A poser :			
10 colliers			
4 CDR/CT 70-70		6721771	
1 Saignée du massif			
1 Malt/N <50 ohms type A		5982090	
1 RAS BT 240			
1 GPC 90x90 grise		6880544	
1 EJASE240-115M/70-54,6		6722646	

Dossier n°DC24/118716

B	Armoire TJ à poser	En limite
	1 Armoire TJ 125kVA	
	1 Race BT 240 + E4R 240	6798303
	1 Malt/N <50 ohms type E	5982090

10 D 650

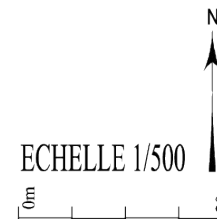
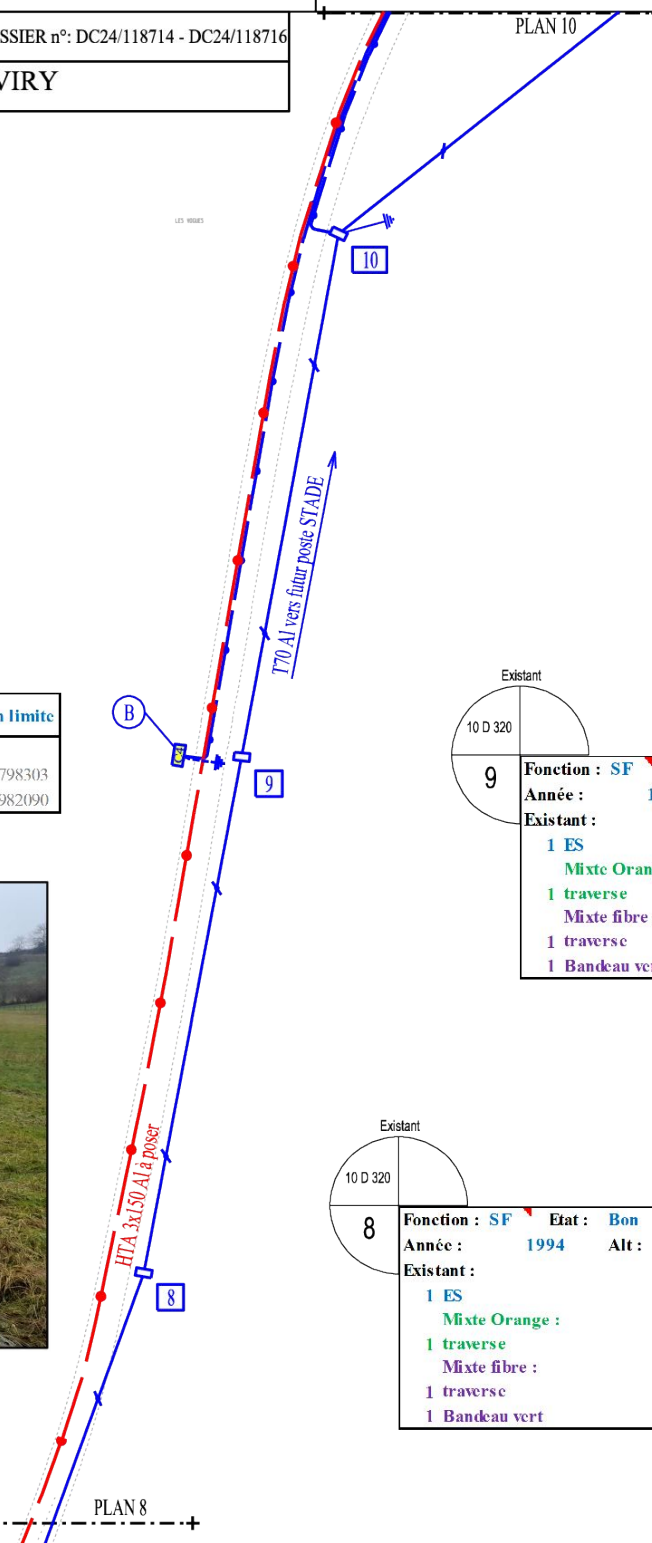
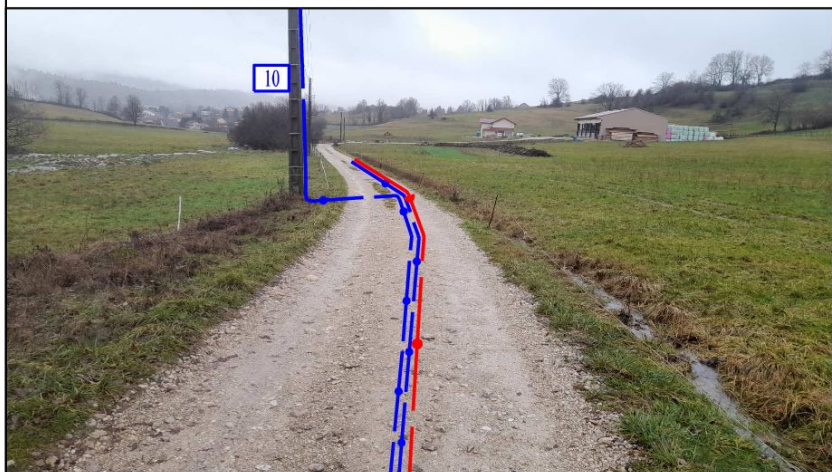
15	Fonction : AS	Etat : Bon
	Année : 1994	Alt : 776,05m
Existant :		
1 EAS		
1 Malt/N		
1 RAS 35° AI		
1 Coffret		

Existant

10 D 320	9	Fonction : SF	Etat : Bon
		Année : 1991	Alt : 774,87m
Existant :			
1 ES			
Mixte Orange :			
1 traverse			
Mixte fibre :			
1 traverse			
1 Bandeau vert			

Existant

10 D 320	8	Fonction : SF	Etat : Bon
		Année : 1994	Alt : 774,43m
Existant :			
1 ES			
Mixte Orange :			
1 traverse			
Mixte fibre :			
1 traverse			
1 Bandeau vert			



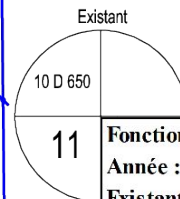
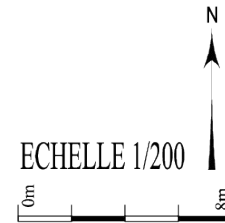


PLAN 11

Les Vogues

BT 3x240+115M AL à poser

Les Vogues



Fonction : DAD	Etat : Bon
Année : 1992	Alt : 776,26m
Existant :	
1 EADS	
1 EAS	
Mixte Orange :	
1 traverse	
Mixte fibre :	
1 traverse	
2 Boitiers	
1 Bandeau vert	

P	Poste 4UF STADE à créer
A Implanter selon la DP	
Façades crépies couleur RAL 1015 ivoire clair	
Huisseries couleur RAL 6003 vert olive	
Toit terrasse couleur RAL 1015 ivoire clair	
Code GDO :	
1 Cellules compactes + 1 cellule protection	
1 Racc HTA 150 ² AI - 3 CSE400B/150 ²	
1 Liaison Cellule P / Transfo 50 ² AI unipolaire	
1 Transfo 400/20kV/B2	
1 liaison transfo/TIPI 7x240 ² AI	
1 T8-1200A équipé 3 Départs BT	
3 Racc BT 240 ²	
1 Coffret EP vide	

HTA 3x150 AI à poser
2 BT 3x240+115M AL à poser

PLAN 9

11

T70 AI existant



Existant
 10 D 800
 14

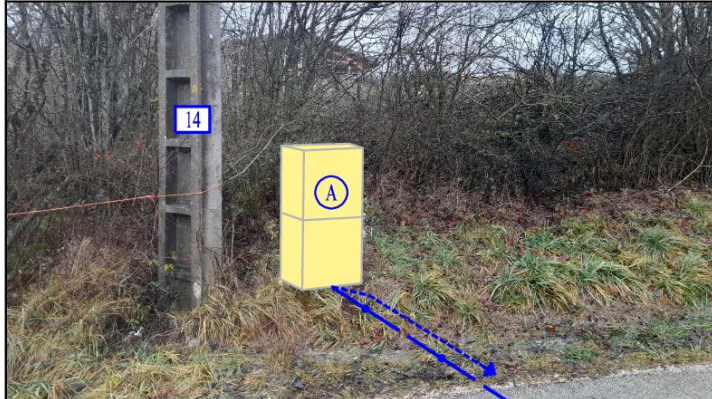
Fonction : DA	Etat : Bon
Année : 1993	Alt : 788,92m

Existant :

- 1 EADS
- Mixte Orange :
- 1 traverse
- Mixte fibre :
- 1 traverse
- 1 Bandeau vert

Dossier n°DC24/118714

A	Armoire TJ à poser	En limite
1	Armoire TJ 249kVA	
1	Racc BT 240 ² + E4R 240	6798303
1	Malt/N <50 ohms type E	5982090



Existant
 12 AR 800
 13

Fonction : SF	Etat : Bon
Année :	Alt : 783,18m

Existant :

- 1 ES
- 1 Malt/N
- Mixte Orange :
- 1 traverse
- Mixte fibre :
- 1 traverse
- 1 Bandeau vert

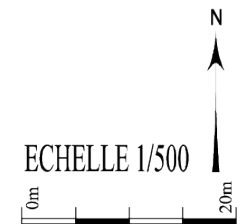
Existant
 10 D 850
 12

Fonction : DA	Etat : Bon
Année : 1992	Alt : 778,96m

Existant :

- 1 EADS
- Mixte Orange :
- 1 traverse
- Mixte fibre :
- 1 traverse
- 1 Bandeau vert

PLAN 10



Chemin rural dite de La Petite Melie

Chemin d

Les Vogues

LES VILLES

BT 3x240V-15M Al à poser

T70 Al vers final postes STADE

Les Vogues